

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 février 2011

DÉLIBÉRATION n°2011-003

Nombre de membres  
au Conseil municipal : 29  
en exercice : 29  
qui ont pris part à la  
délibération : 27  
Date de convocation :  
01 février 2011

L'an deux mille onze, le 07 février à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présent(e)s : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Christian GROS, , Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA, , Pierre CLOT, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean Marc BRUEL

Représentés : Pierre TERRAES par Hervé POTHIER DENIS, Patricia OBEID par Mireille PERINEL, Isabelle GULGLIELMO par Annick GAILLARD, Sophie FAUCON BIGUET par Yannik OLLIVIER, Chantal BREBION par Luc MOREAU

Absents : Jérôme MAGNIN, Maud BLANCHARD

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Madame Michelle LAPRESA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Rapporteur : Mireille PERINEL**

### **Objet : FINANCES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME et AUTORISATIONS d'ENGAGEMENT – CREDITS DE PAIEMENT**

Le rapporteur informe les membres présents que la réforme de la M14 permet désormais de recourir à la pluriannualité afin de planifier l'impact de leur engagement sur plusieurs exercices.

En investissement les AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) sont déclinées en CREDITS DE PAIEMENT (CP) prévoyant le montant des dépenses sur plusieurs exercices en cas de travaux longs et permettant ainsi de mieux cerner les besoins de financement.

En fonctionnement les AUTORISATIONS d'ENGAGEMENT (AE) sont également déclinées en CREDITS DE PAIEMENT (CP).

Les dépenses de fonctionnement concernées sont celles résultant de conventions, délibérations ou décisions engageant la collectivité au-delà d'un exercice budgétaire, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers à l'exclusion des frais de personnel et des subventions aux organismes de droit privé.

Le recours aux AE permet un engagement juridique avec un partenaire sans pour autant prévoir la totalité des opérations dès le 1<sup>er</sup> exercice.

Le vote des AE/AP est clairement déconnecté du débat d'orientation budgétaire et même du vote du budget, puisqu'une AP ou AE pourra être valablement votée postérieurement au vote du budget, inscrivant ainsi la politique de programmation pluriannuelle.

Le rapporteur précise qu'un état annexe aux budgets et comptes administratifs permettra de suivre ces engagements pluriannuels.

Il est proposé pour 2011, de définir des autorisations de programmes et crédits de paiement sur les plus grosses opérations d'investissement.

Il propose les AP/CP décrits dans le tableau ci-dessous :

.../...

N°AP	nom	CP 2010 en €	CP 2011 en €	CP 2012 en €
002	Pique Pierre 1037		206000	
005	Groupe Bergonzoli 1038	200.000	1 500 000	1.000.000
008	Parc Bergonzoli 1041	0	300 000	0
010	Place PM France 1043	59.800	0	

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré,

- ADOPTE LES AP/CP décrits ci-dessus

**VOTE : POUR : MAJORITE**

**ABSTENTIONS : 4** : André CONVERT, François TOURATIER, Jean Marc BRUEL,  
Florence LOMBARD

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 8 février 2011

**Acte certifié exécutoire** depuis son  
dépôt à la préfecture et sa publication

**Le Maire**

**Yannik OLLIVIER**